



HAL
open science

La confiance dans la justice comme test démocratique

Luc Rouban

► **To cite this version:**

Luc Rouban. La confiance dans la justice comme test démocratique. Le Baromètre de la confiance politique / Vague 14, Sciences Po CEVIPOF; CNRS. 2023, pp.1-10. hal-04100691

HAL Id: hal-04100691

<https://sciencespo.hal.science/hal-04100691v1>

Submitted on 18 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LA CONFIANCE DANS LA JUSTICE COMME TEST DÉMOCRATIQUE

Luc Rouban

Directeur de recherche CNRS

luc.rouban@sciencespo.fr

La confiance dans la justice est un test clé pour évaluer la confiance dans les institutions politiques au sens large car elle constitue le grand régulateur normatif des conflits interindividuels, au travail ou dans les relations entretenues avec les autorités et le pouvoir. C'est évidemment la garantie d'un État de droit mais c'est aussi une déclinaison de la normativité démocratique par ses exigences d'égalité et de solidarité. En d'autres termes, avoir confiance dans la justice, c'est avoir confiance dans le traitement et la résolution des conflits pacifiques qui traversent la société civile ou l'opposent à l'État comme aux autres pouvoirs institués. Cela implique la reconnaissance de la légitimité des normes sociales qui régissent les comportements au-delà des préférences partisans ou des choix politiques.

Comme le montrent les résultats de la vague 14, la défiance à l'égard de la justice reste associée et à la crise démocratique et à la capacité de maîtriser les normes sociales ou de s'en protéger. En moyenne, les enquêtés français ont (tout-à-fait ou plutôt) confiance dans la justice à hauteur de 45% contre 46% de leurs homologues italiens mais 58% des enquêtés britanniques et 69% des enquêtés allemands. À cette faible confiance s'associent et une évaluation négative du fonctionnement de l'institution et une demande forte de répression pénale.

La vague 14 du Baromètre de la confiance politique s'appuie sur un échantillon représentatif de 3 072 enquêtés en France, 1 675 en Allemagne, 1 685 en Italie et 1 659 au Royaume-Uni. L'enquête de terrain a été menée du 27 janvier au 17 février 2023 pour l'ensemble des quatre pays.

1.

En revanche la confiance dans la justice est dissociée de la confiance dans la police. Sur ce point, voir FARDE (Guillaume) et LABARUSSAT (Floriane) « La confiance police-population en 2023 : l'efficacité de la chaîne judiciaire en question », *Note Le Baromètre de la confiance politique, Sciences Po CEVIPOF, vague 14, avril 2023, 16 p.*, www.sciencespo.fr/cevipof

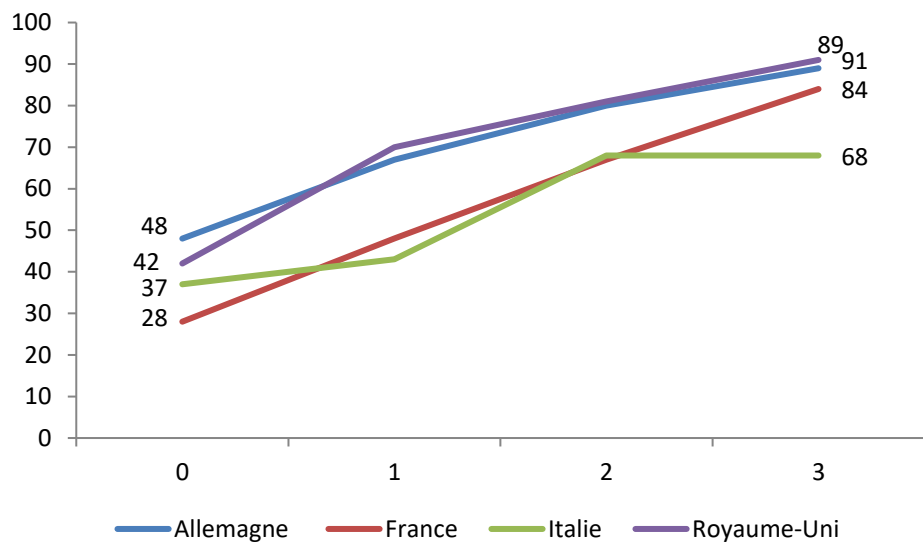
Un marqueur de la démocratie

La confiance dans la justice est fortement liée à celle qui est portée à l'ensemble des institutions politiques et elle en dépend¹. Si on crée un indice de confiance dans les institutions politiques nationales (confiance dans le gouvernement, la chambre haute et la chambre basse), indice qui va donc de 0 à 3 en fonction du nombre de réponses positives, on voit que le niveau de confiance en la justice monte sensiblement dans les quatre pays étudiés. On remarque que c'est en

France que l'écart entre ceux qui n'ont pas confiance dans les institutions politiques et ceux qui leur font totalement confiance génère le plus de différence dans la proportion de ceux qui ont confiance dans la justice (56 points de différence, graphique 1). On mesure ici à quel point il existe en France une sécession interne dans le rapport aux institutions.

Cette première analyse peut être complétée par la corrélation entre le niveau de confiance dans la justice et le fait de considérer que la démocratie fonctionne bien. Lorsque les enquêtés français considèrent que la démocratie ne fonctionne pas bien du tout ou pas très bien, la proportion de ceux qui ont confiance dans la justice est de 33% et passe à 67% chez ceux qui, au contraire, pensent qu'elle fonctionne assez ou très bien. En Allemagne, on passe de 45% à 83%, en Italie de 34% à 65% et au Royaume-Uni de 43% à 74%.

Graphique 1 : La confiance dans la justice en fonction du niveau de confiance dans les institutions politiques (%)



Source : CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vague 14.

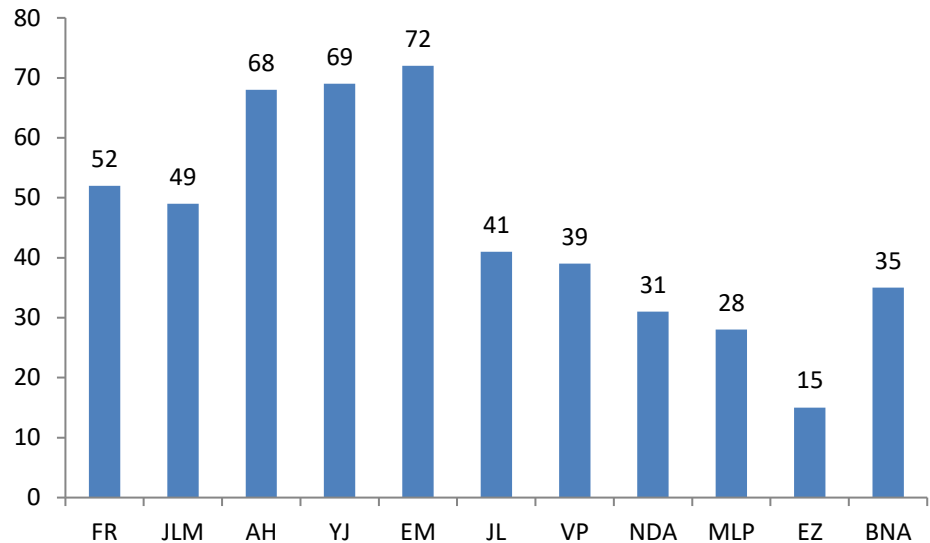
Lecture : en France, lorsque les enquêtés se situent au niveau 0 de l'indice de confiance dans les institutions politiques, la proportion de ceux qui ont confiance dans la justice est de 28%.

En France, une défiance de droite

Comme la justice a longtemps été considérée, et l'est encore, par les gauches radicales comme le bras armé de l'État et donc à travers lui du patronat, ou par les droites radicales comme une institution au service de la bien-pensance gauchiste de la petite-bourgeoisie, on peut penser que les convictions politiques jouent un rôle important dans la confiance qu'on lui porte. En France, cependant, les électors se distinguent moins par leurs convictions que par leur sociologie. Par exemple, les écarts enregistrés entre les électors d'Anne Hidalgo, de Yannick Jadot et d'Emmanuel Macron sont inexistantes. Les électors de gauche de Jean-Luc Mélenchon et de Fabien Roussel s'avèrent plus défiantes mais moins que l'électorat très bourgeois de Valérie Pécresse. La vraie différence se fait donc avec les électors de la droite qui sont les seuls à se méfier fortement de la justice. Cette même méfiance se retrouve avec des

proportions similaires lorsqu'on regarde les électorats du premier tour de l'élection présidentielle de 2017, ce qui permet de penser que l'on est en présence d'attitudes politiques stables. Le procès en « gauchisation » des magistrats ou la critique du « gouvernement des juges » se reflètent donc dans les résultats obtenus à la droite du macronisme. Mais on peut également y retrouver la demande d'autorité qui caractérise des électorats qui se font plus exigeants sur la question du pouvoir régalien de l'État.

Graphique 2 : La confiance dans la justice par électorat du premier tour de l'élection présidentielle de 2022 (%)



Source : CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vague 14.

Lecture : FR : Fabien Roussel ; JLM : Jean-Luc Mélenchon ; AH : Anne Hidalgo ; YJ : Yannick Jadot ; EM : Emmanuel Macron ; JL : Jean Lassalle ; VP : Valérie Pécresse ; NDA : Nicolas Dupont-Aignan ; MLP : Marine Le Pen ; EZ : Éric Zemmour ; BNA : votes blancs, nuls, abstention. On n'indique ici que les électorats dont les effectifs sont suffisants pour un traitement statistique fiable.

Observe-t-on le même phénomène dans les trois autres pays ? Le niveau de confiance dans la justice permet de savoir dans quelle mesure les différents électorats jouent le jeu des institutions. En Allemagne, les niveaux de confiance ne distinguent pas les électeurs de la CDU-CSU (75%), du SPD (77%) ou du FDP (71%), alors que l'électorat des Grünen est encore plus confiant (80%), ce qui le différencie de l'électorat de gauche de Die Linke (55%). Seul l'électorat d'extrême-droite de l'AfD est en net retrait (44%). En Italie, la fracture se fait entre, d'un côté, les électeurs du Partito Democratico (65%), ceux du parti fondé par Matteo Renzi, Italia Viva (53%), ceux de l'alliance écologiste de gauche Verdi e Sinistra (53%) et, de l'autre côté, tous les électorats plus ou moins imprégnés de populisme comme ceux du Mouvement Cinq Étoiles (45%), de Forza Italia (42%), de Fratelli d'Italia (42%) ou encore de la Lega de Matteo Salvini (38%). Au Royaume-Uni, les différences sont très réduites entre l'électorat conservateur (63%), libéral-démocrate (71%) et celui du Green Party of England and Wales (65%), alors que la vision de la justice est plus critique parmi les travaillistes (56% de confiance) ou les électeurs du Scottish National Party (55%) bien que les motivations de la défiance ne soient pas les mêmes, lutte des classes pour les premiers, aspiration indépendantiste pour les seconds.

La confiance dans la justice comme mesure de l'intégration sociale

Quelles sont les variables qui jouent le plus dans la confiance portée à la justice ? Si on prend en considération les seules dimensions économiques et sociales, afin de ne pas expliquer la confiance par la confiance, on voit par une analyse de régression que le premier facteur tient en France au classement subjectif que les enquêtés font de leur situation dans la société, c'est-à-dire de la place qu'ils estiment occuper dans la hiérarchie sociale sur une échelle qui va de 0 à 10², suivi par leur degré de libéralisme culturel³. Ni la catégorie socioprofessionnelle, ni le niveau de diplôme, ni la génération ne jouent statistiquement. On perçoit une faible influence du niveau de précarité économique comme du degré de libéralisme culturel sans que la fiabilité statistique de ces variables indépendantes soit bonne. Le fait d'avoir eu ou non affaire à la justice dans les cinq dernières années ne joue en rien. L'expérience de justiciable ne génère aucune évolution dans la confiance portée à l'institution.

2.

Que l'on a regroupée en 5 catégories : populaire, moyenne-inférieure, moyenne, moyenne-supérieure et supérieure

3.

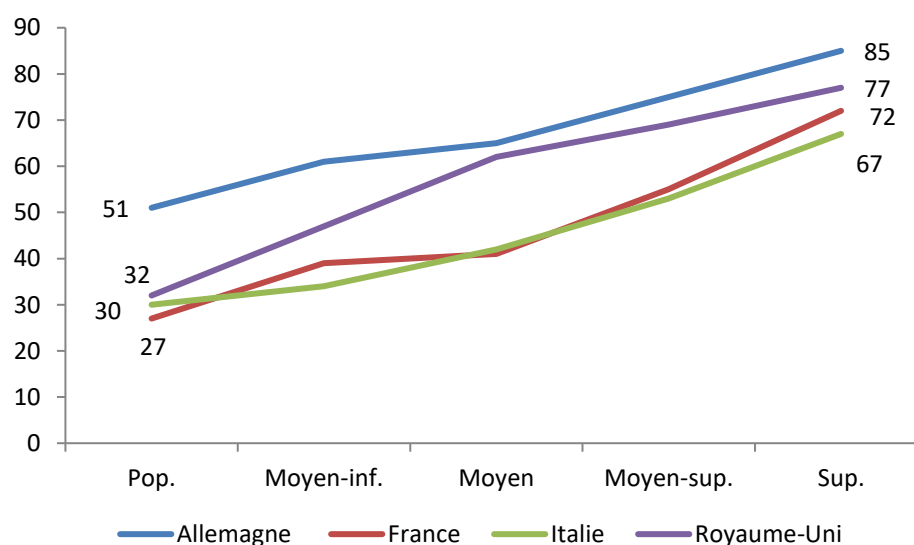
La définition des indices est donnée en annexe

4.

Luc Rouban, « Expliquer la confiance dans la police », *Note Le Baromètre de la confiance politique, Sciences Po CEVIPOF*, vague 13, juin 2022, 14 p.

La même configuration se retrouve en Allemagne. En revanche, en Italie et au Royaume-Uni, si le groupe social subjectif reste la première clé d'explication, il constitue également la seule variable statistiquement fiable. Au total, la confiance dans la justice n'est ni le fruit de la position économique ni celui de l'âge, contrairement à ce que l'on observe pour la police⁴, mais bien celui de la perception de son propre statut social. Mais c'est en France que l'on observe le cumul de deux caractéristiques, celle d'avoir, avec l'Italie, le différentiel le plus important dans les réponses données par ceux qui se situent en bas de la hiérarchie sociale et ceux qui se situent en haut (45 points de différence) et celle d'avoir le niveau le plus faible de confiance parmi les enquêtés qui se situent dans le groupe social le plus modeste. On peut retrouver ici la critique dénonçant la « justice des riches » et la « justice des pauvres » mais ces résultats montrent que le rapport à la justice relève davantage d'une meilleure maîtrise des codes institutionnels et normatifs que de la seule position économique.

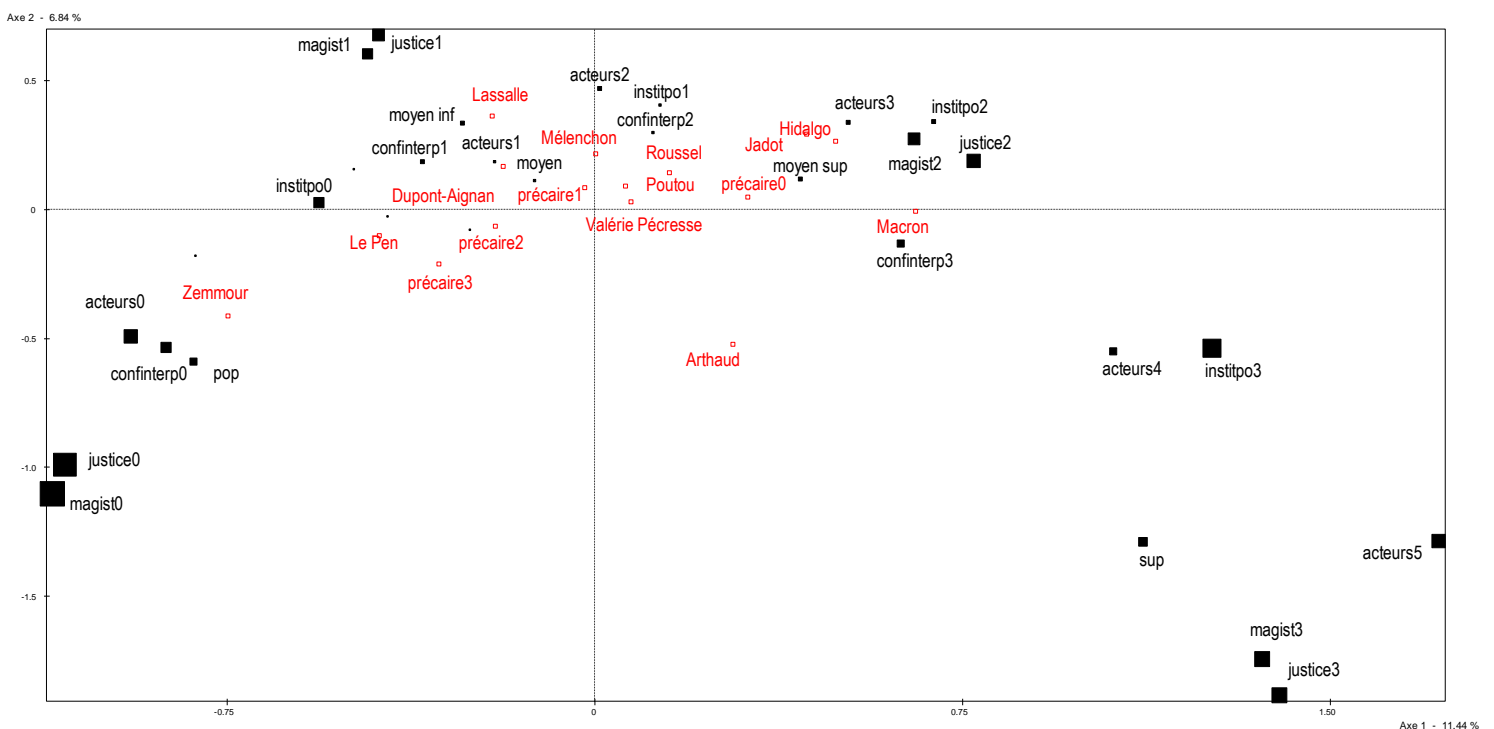
Graphique 3 : Le niveau de confiance dans la justice en fonction du classement social subjectif (%)



Source : CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vague 14.

C'est bien la place que prend la justice dans l'ordre social qui explique les écarts très importants dans les niveaux de confiance enregistrés en France, en Italie et au Royaume-Uni entre ceux qui se positionnent en bas et ceux qui se placent en haut de l'échelle sociale. Si l'on ne prend que l'exemple de la France, la confiance accordée à la justice reste étroitement corrélée à la confiance dans les institutions politiques, dans les acteurs sociaux et à la position sociale subjective, c'est-à-dire au sentiment de réussite sociale sans que les choix politiques ne créent de clivages déterminant en dehors du vote en faveur de l'extrême-droite comme le montre le plan factoriel ci-dessous. On observe également que les niveaux de confiance dans les magistrats suivent très exactement ceux qui concernent la justice comme institution.

Graphique 4 : Plan factoriel, la confiance dans la justice en France



Source : CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vague 14.

Lecture : on a utilisé les questions portant sur la confiance dans la justice (justice) et dans les magistrats (magis) chacune allant de 0 à 3 (de « pas du tout » à « tout à fait ») ; un indice de confiance dans les acteurs sociaux (acteurs) allant de 0 à 5 ; un indice de confiance dans les institutions politiques (institpo) allant de 0 à 3 ; la position sociale subjective en 5 catégories (de pop à sup) ; un indice de confiance interpersonnelle (confinterp) allant de 0 à 3. Des variables illustratives (en rouge) ont été projetées sur ce plan, pour indiquer le vote au premier tour de l'élection présidentielle de 2022 et la position sur l'indice de précarité économique (précaire) allant de 0 à 3 en fonction de la vulnérabilité des enquêtés. La taille des symboles est proportionnelle au poids statistique des modalités.

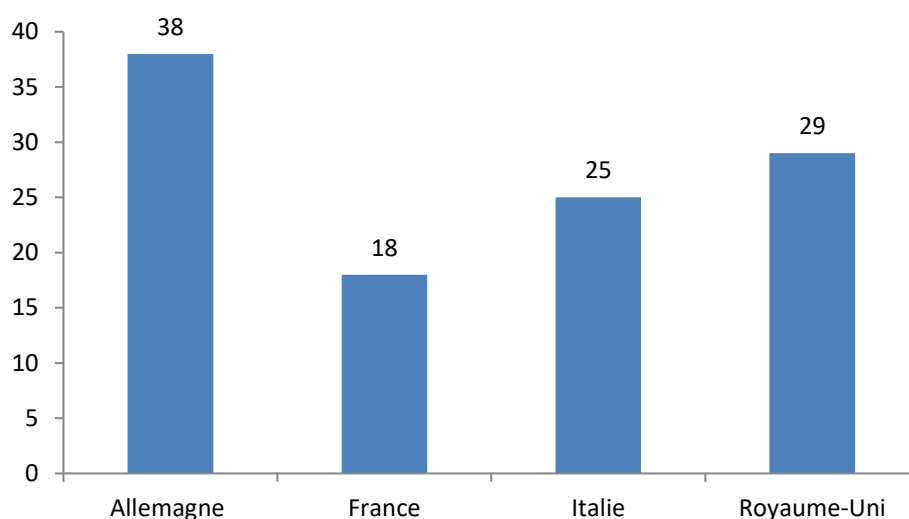
Une justice critiquée

L'image du fonctionnement de la justice est mauvaise en France comparée à celle qu'elle a dans les trois autres pays. C'est en France que l'on trouve la plus grande proportion d'enquêtés pensant que la justice est trop complexe (83%), laxiste (74%), qu'elle ne sait pas sanctionner suffisamment les magistrats lorsqu'ils agissent de manière fautive (85%), qu'elle est dépourvue de moyens de fonctionnement (84%) et politisée (75%). Et c'est en France également que l'on observe la proportion la plus faible d'enquêtés estimant que la justice est efficace (34%), qu'elle traite tout le monde à égalité (31%) et qu'elle est

accessible et à l'écoute des citoyens (33%). Le seul domaine où elle fait bonne figure est celui, non négligeable, de l'impartialité puisque « seulement » 50% des enquêtés français considèrent que leur justice est partielle contre 47% des enquêtés allemands mais 57% des enquêtés italiens et 58% des enquêtés britanniques. En bref, les représentations de la justice en France sont celles d'une bureaucratie complaisante avec elle-même, ankylosée et incapable de répondre aux attentes des citoyens, le tout baignant dans une suspicion de laxisme et d'indifférence au suivi des condamnations en matière pénale puisque 31% des enquêtés français font confiance à la justice pour que les peines prononcées soient réellement exécutées contre 33% des enquêtés italiens, 48% des enquêtés britanniques et 62% des enquêtés allemands.

À partir de ces neuf caractéristiques, on a créé un indice de qualité de la justice qui va donc de 0 à 9 en fonction des qualités qui lui sont reconnues et que l'on a dichotomisé entre un niveau bas (0 à 4) et un niveau élevé (5 à 9). Comme le montre le graphique ci-dessous, la France figure bien en bas de classement dans l'évaluation de cette qualité.

Graphique 5 : Évaluation positive de la qualité de la justice par pays (en % de la partie haute de l'indice)



Source : CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vague 14.

L'analyse des variables qui jouent sur l'évaluation de la qualité de la justice ne révèle pas en France d'écarts en fonction de la catégorie sociale. Les évaluations sont légèrement meilleures chez les 18-24 ans (19% sur la partie haute de l'indice) ou les 25-34 ans (23%) que chez les seniors de 65 ans et plus (16%). Le niveau de diplôme n'exerce pas non plus une grande influence, sauf à noter une légère amélioration à partir du niveau master (20%) et surtout parmi les anciens d'une grande école ou les titulaires de doctorats (27%). Le niveau de précarité économique ne joue pas non plus, contrairement à l'Allemagne où c'est la seule variable parmi celles que l'on a citées qui ait de l'influence statistique puisque les moins précaires sont 50% à se situer en haut de l'indice contre 26% des plus précaires. En Italie, c'est l'âge des enquêtés puisque les plus jeunes prêtent davantage de qualités à la justice que les plus vieux : 33% pour les 18-24 ans, 31% pour les 25-34 ans contre 20% pour les 65 ans et plus. Au Royaume-Uni, l'âge ne joue pas mais c'est bien la catégorie sociale qui a le plus d'effet sur cette évaluation puisqu'elle est positive à hauteur de 28% dans les catégories populaires et moyennes mais à 42% dans les catégories supérieures.

Sur le plan politique, en France, c'est à gauche et au centre que l'on trouve le plus de qualités à la justice, ce qui vient confirmer l'analyse des niveaux de confiance. La proportion la plus élevée d'enquêtés se positionnant en haut de l'indice se retrouve dans les électorats d'Anne Hidalgo et de Yannick Jadot (32%), alors qu'elle est moindre dans celui d'Emmanuel Macron (26%). Au sein de la gauche radicale, ces proportions diminuent encore (18% dans l'électorat de Jean-Luc Mélenchon, 20% dans celui de Fabien Roussel) mais elles s'effondrent à droite : 14% dans l'électorat de Marine Le Pen, 13% dans celui de Valérie Pécresse, 5% dans celui d'Éric Zemmour. En Allemagne, c'est dans l'électorat des Grünen que cette proportion est la plus haute (51%), suivi par celui du SPD (47%) et avant celui de la CDU-CSU (40%) alors que l'électorat de l'AfD comme de Die Linke est bien plus critique (22%). En Italie, il n'existe pas ici de « bloc populiste » car si l'évaluation positive concerne 36% de l'électorat de Italia Viva, elle ne concerne que 28% de l'électorat du Partito Democratico mais 32% de celui de Forza Italia, 30% de celui de la Lega et ne descend à 19% que dans celui de Fratelli d'Italia. Au Royaume-Uni, l'effet de classe noté plus haut ne se répercute pas dans les électorats puisque cette proportion tourne autour de 30% dans l'électorat conservateur, travailliste et dans celui des libéraux-démocrates.

Parmi les défauts supposés de la justice, la politisation est un argument éminemment réversible et mobilisable par toutes les oppositions tout au long de l'histoire politique. Sur ce terrain, les variations statistiques sont faibles quelles que soient les grilles de lecture utilisées. On remarque généralement que l'accusation provient plus souvent des catégories populaires et des électorats de droite ou d'extrême-droite. En France, cette critique est surtout le fait de l'électorat d'Éric Zemmour (95%), de Marine Le Pen (81%), de Valérie Pécresse (83%) mais elle est encore très présente dans celui de Jean-Luc Mélenchon (70%) et un peu moins dans celui d'Emmanuel Macron (67%). En Allemagne, cette critique est très présente chez les électeurs de l'AfD (78%) et elle est la plus rare chez ceux des Grünen (40%). On retrouve le même scénario en Italie avec une critique partagée par 80% des électeurs de Fratelli d'Italia mais 58% seulement de ceux de Verdi e Sinistra. Au Royaume-Uni, les différences politiques ne jouent pas et seules les différences sociales exercent une influence statistique, la politisation étant dénoncée par 70% des catégories populaires et moyennes contre 60% des catégories supérieures, des écarts assez faibles.

Le fait d'évaluer positivement la justice au travers des critères que l'on a retenus conduit statistiquement à lui faire confiance. En France, ceux qui se situent en haut de l'indice de qualité sont 73% à faire confiance dans la justice contre 38% de ceux qui se situent dans la partie basse de l'indice. On peut savoir par une analyse de régression quelles sont les qualités ou les défauts qui jouent le plus sur cette confiance. En France, c'est son efficacité et les moyens dont elle dispose. En Allemagne, c'est l'efficacité suivie par l'impartialité. En Italie et au Royaume-Uni, c'est l'efficacité suivie par le fait d'être accessible et à l'écoute des citoyens.

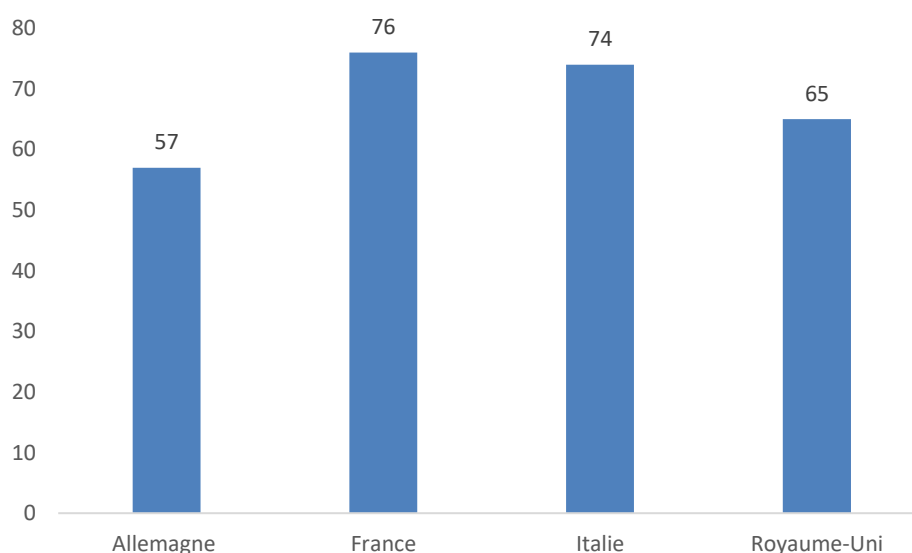
La droitisation à l'œuvre

Si la critique de la justice en France est assez générale dans son fonctionnement, on y observe également une attitude répressive plus affirmée, ce qui semble bien confirmer la droitisation de l'opinion au moins sur les

questions de sécurité intérieure. C'est bien en France, au regard des trois autres pays, que l'on considère en moindres proportions que les peines prononcées en matière de crimes de sang et de grand banditisme, de délits et de crimes sexuels, de délits financiers, de délits de harcèlement (moral ou sexuel) et de petite délinquance (cambriolages, agressions) sont suffisantes. Les enquêtés français arrivent en seconde position derrière les enquêtés italiens pour considérer que les peines prononcées en matière d'infractions au droit du travail ne sont pas assez sévères (65% contre 69%).

Pour obtenir une image globale de cette demande de répression pénale, on peut créer ici aussi un indice de sévérité pénale mesurant le nombre de fois où les enquêtés estiment que les peines ne sont pas suffisantes. On y ajoute le fait de ne pas avoir confiance dans la justice pour que les peines prononcées par les tribunaux soient réellement effectuées. Cet indice va donc de 0 à 7 et on peut également le dichotomiser en un niveau bas (0 à 3 réponses négatives) et un niveau élevé (4 à 7 réponses négatives).

Graphique 6 : La proportion d'enquêtés se situant dans la partie haute de l'indice de répression pénale par pays (%)



Source : CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vague 14.

En France, cette demande de sévérité pénale plus grande dépend en premier lieu du groupe social subjectif. Les plus modestes considèrent à 85% que les peines ne sont pas suffisantes contre 46% de ceux qui se positionnent dans la partie supérieure de l'échelle sociale. Elle dépend ensuite de la confiance dans les institutions politiques (plus elle est faible et plus la demande de répression est forte) puis de la tranche d'âge : si les 65 ans et plus sont demandeurs de plus de répression à 81%, les 18-24 ans le sont à 64% et les 25-34 ans à 71%, ce qui jette un doute sur la propension des « jeunes » à s'engager franchement à gauche. En Allemagne, le classement social subjectif et la confiance dans les institutions politiques jouent les premiers rôles discriminants comme en France mais avec des écarts statistiques moindres. On remarque que si les 65 ans et plus sont 63% à réclamer plus de répression, les 18-24 ans ne le sont qu'à hauteur de 37%. En Italie, la tranche d'âge est le facteur le plus discriminant alors qu'au Royaume-Uni la confiance dans les institutions politiques arrive en premier, suivie par la tranche d'âge.

Sur le plan politique, cette demande, si elle caractérise les électors de droite, peut y être assez variable. En France, elle culmine dans les électors d'Éric Zemmour (90% en haut de l'indice), de Marine Le Pen (86%) et de Valérie Pécresse (85%). Elle est la plus basse dans ceux de Yannick Jadot (65%) et d'Emmanuel Macron (69%) mais reste élevée dans celui de Jean-Luc Mélenchon (73%) et de Fabien Roussel (80%). En Allemagne, les variations politiques sont faibles. En dehors de l'électorat de l'AfD, très demandeur de répression (76%), les autres se distinguent peu et se positionnent autour de la moyenne : 57% pour celui de la CDU-CSU, 52% pour celui du SPD, 52% pour celui du FPD. On observe surtout la différence culturelle entre les électors de Die Linke (59%) et des Grünen (49%). En Italie, les électors se répartissent également autour de la moyenne sauf celui de Fratelli d'Italia (80%) et de Forza Italia dont les électeurs s'avèrent les moins répressifs (66%). Au Royaume-Uni, les écarts entre les deux principaux électors sont également faibles (71% pour les conservateurs et 62% pour les travaillistes). C'est dans celui des Libéraux-Démocrates et du Green Party que l'on trouve une moindre demande de répression pénale (respectivement, 55% et 57%).

L'ordre social subi ou maîtrisé

Le rapport à la justice, comme la confiance portée à l'ensemble des institutions politiques au sens large, s'inscrit toujours dans un processus de classement social séparant celles et ceux qui pensent se situer en haut de la hiérarchie sociale, quelle que soit par ailleurs leur catégorie sociale « objective », et ceux qui se positionnent en bas de cette hiérarchie. Mais c'est en France que la différence entre ces deux groupes produit le plus d'effet statistique autant sur la confiance portée à la justice ou aux magistrats que sur l'évaluation de la qualité de l'institution ou bien encore sur la demande de répression pénale. Confiance dans la justice et demande de répression pénale accrue sont deux dimensions corrélées entre elles. En France, ceux qui n'ont pas du tout confiance dans la justice sont 92% à demander des peines plus sévères contre 53% de ceux qui lui font tout à fait confiance. On mesure ici le degré de vulnérabilité ressenti par ceux qui se classent dans les groupes les plus modestes alors que ceux du sommet donnent bien des signes de sérénité voire d'indifférence. La justice, comme d'autres domaines d'action publique, reste marquée par cette altérité sociale qui alimente le choix partisan.

Annexes

La définition des catégories socioprofessionnelles

Celles-ci sont définies de la manière suivante : les catégories populaires comprennent les artisans, les commerçants, les employés, les policiers et militaires, les employés administratifs d'entreprise, les employés de commerce, le personnel des services directs aux particuliers, les ouvriers qualifiés, les chauffeurs, les ouvriers non qualifiés, spécialisés, les ouvriers agricoles, les anciens employés, les anciens ouvriers, les chômeurs n'ayant jamais travaillé. Les catégories moyennes comprennent : les professeurs professions scientifiques, les contremaîtres, les agents de maîtrise, les employés civils et agents de service de la fonction publique, les personnes au foyer, les agriculteurs exploitants, les professions de l'information, des arts et des spectacles, les instituteurs et assimilés, l'encadrement de la santé et du travail

social, le clergé et religieux, l'encadrement administratif de la fonction publique, l'encadrement administratif et commercial des entreprises, les techniciens. Les catégories supérieures comprennent : les chefs d'entreprise de 10 salariés et plus, les professions libérales, les cadres de la fonction publique, les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise.

Les indices

L'indice de précarité économique est construit sur la base de trois variables : le fait de risquer peu ou prou d'être au chômage, d'affirmer ne pas pouvoir s'en sortir avec les revenus du ménage et d'appartenir à un foyer qui se situe dans le premier quartile des revenus, calculés selon les normes de l'INSEE en tenant compte du nombre de personnes à charge et en différenciant les enfants.

L'indice de libéralisme économique s'appuie sur les réponses à trois questions portant sur la nécessité ou pas de prendre aux riches pour donner aux pauvres afin d'assurer la justice sociale, de réduire ou non le nombre de fonctionnaires et la volonté ou non d'ouvrir davantage le pays en matière économique.

L'indice de libéralisme culturel est construit à partir de trois variables portant sur l'ouverture ou la fermeture du pays au monde, le nombre jugé trop important d'immigrés et la position à l'égard du rétablissement de la peine de mort.